

La Tour du Pin, le 29 OCT. 2026

À l'attention de Mesdames
et Messieurs les Conseillers
communautaires titulaires

Affaire suivie par : Cindy MONIN

Service : Affaires juridiques, Marchés publics et Conseil communautaire

☎ 04 74 97 05 79 - ✉ conseil.communautaire@valsdudauphine.fr

*Objet : Convocation des Conseillers communautaires titulaires au Conseil
communautaire du 05 novembre 2026*

PJ : Ordre du jour et rapport de synthèse

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil communautaire de la
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aura lieu le :

Jeudi 05 novembre 2026 à 18h30

Ouverture des portes dès 18h00

Afin d'anticiper l'émargement

Salle du Conseil communautaire

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville

LA TOUR DU PIN

En qualité de conseiller communautaire titulaire, vous êtes cordialement invité(e) à
assister à cette réunion.

En outre, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et le rapport de synthèse.

Je me permets de vous rappeler qu'un conseiller communautaire titulaire empêché
d'assister à une séance peut, le cas échéant, se faire remplacer temporairement par le
conseiller communautaire suppléant de sa Commune, « **dès lors qu'il en a avisé le
Président de l'établissement public** » (art. L. 5211-6 du CGCT). Si, un conseiller
communautaire titulaire ne peut être remplacé par son suppléant lui-même empêché, le
titulaire peut donner à un conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

De même, pour les conseillers des Communes n'ayant pas de conseiller communautaire suppléant, je vous rappelle qu'un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom.

La séance sera également retransmise sur le site Internet des Vals du Dauphiné et YouTube.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Le Président,



Bernard BADIN